

Affiché du - 9 JAN. 2017
du 10 FEV. 2017



Établissement public territorial
Métropole du Grand Paris
1, place de la Boule - CS 40005 - 92024 Nanterre Cedex
Tél 01 55 69 31 50
www.parisouestladedefense.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Conseillers de territoire présents : 59
Conseillers de territoire ayant donné pouvoir : 09
Conseillers de territoire absents, non représentés : 22

Le quorum étant atteint, le conseil de territoire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales. (Pour le détail nominatif, se reporter à la délibération n° 01 d'ouverture de séance).

Délibération n° 19 (93/2016)

Objet : Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois

La ville de Levallois a lancé une procédure de modification n°1 de son PLU, le 18 décembre dernier, conformément aux dispositions des articles L.123-13-1 et suivants du code de l'urbanisme (devenus au 1^{er} janvier 2016 les articles L.153-36 et suivants du même code).

L'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense, dont la ville de Levallois est membre, a accepté, par délibération du conseil de territoire n°13 (32/2016) du 21 mars 2016, de poursuivre et achever la procédure de modification n°1 du PLU de Levallois.

Le projet de modification n°1 porte sur les points suivants :

- Faire évoluer le secteur de gel dit « Danton-Voltaire »,
- Donner plus de souplesse pour l'évolution des bureaux existants dans les zones UA et UB,
- Permettre une évolution mesurée des constructions existantes de la Villa Müller (zone UPD), tout en s'assurant de la cohérence architecturale globale des travaux et du maintien des plantations sur site,
- Adapter les règles et orientations d'aménagement sur le secteur Collange (zone UC) en fonction des évolutions du projet,
- Adapter la destination d'une emprise constructible au sein de la zone d'aménagement concerté Gustave Eiffel (zone UE) en fonction de l'évolution du projet,
- Donner plus de souplesse à la règle de distance minimum à respecter par rapport aux limites séparatives pour des travaux de redressement de la toiture à faible pente,
- Ajouter une définition au terme « paysagé » employé dans le règlement,
- Clarifier et simplifier certaines dispositions du règlement et corriger quelques erreurs matérielles,
- Mettre à jour les emplacements réservés et autres servitudes,
- Mettre à jour le plan des périmètres portés à titre d'information (P.P.T.I.) à la suite de l'arrivée à échéance de la zone d'aménagement différé (Z.A.D.),
- Adapter le contenu des pièces en fonction de nouvelles lois Grenelle 2 et A.L.U.R., notamment en complétant le rapport de présentation (nouveaux chapitres) et en amendant le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) (ajouts mineurs).

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification du PLU a été soumis à enquête publique.

À cet effet, par une décision en date du 13 juillet 2016, la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Dominique MICHEL en qualité de commissaire enquêteur, pour procéder à l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU.

2

En parallèle et conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification a été notifié au préfet des Hauts-de-Seine et aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

Par un arrêté n°37/2016 du 11 août 2016, le président de l'E.P.T. Paris Ouest La Défense a prescrit l'ouverture de cette enquête publique, qui s'est déroulée du 7 septembre au 7 octobre 2016 inclus, à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la mairie de Levallois.

La publicité de l'enquête a été faite par voie de presse et sur le site internet de la ville, l'avis d'enquête a été affiché au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense, sur tous les panneaux administratifs de la ville, en mairie de Levallois ainsi qu'au siège de l'enquête situé à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la mairie de Levallois.

Le dossier d'enquête publique relatif à la modification n°1 du PLU de la commune de Levallois ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été tenus à la disposition du public pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions, pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier était également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Levallois.

La consultation du dossier et les observations ont été peu nombreuses.

Durant l'enquête publique, trois courriers de personnes publiques associées ont été versés au dossier :

- En date du 23 août 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine a fait part de son avis favorable accompagné d'une suggestion de compléter le règlement du PLU, pour les constructions nouvelles à destination de bureaux, d'une obligation de prévoir les infrastructures permettant d'assurer le cheminement des câbles très haut débit jusqu'au domaine public,
- En date du 16 septembre 2016, le préfet des Hauts-de-Seine a, quant à lui, exprimé le souhait que soient maintenues les servitudes de mixité sociale dans la Z.A.C. Collange et que le taux de celles situées 31 et 37 rue Aristide-Briand ne soit pas réduit,
- En date du 3 octobre 2016, la S.N.C.F. a informé ne pas avoir d'observation à formuler dans le cadre de la présente enquête, mais a réitéré une observation exprimée au cours des deux précédentes modifications simplifiées.

Le commissaire enquêteur a remis, par courrier reçu le 3 novembre 2016 à l'EPT Paris Ouest La Défense, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Le rapport expose le déroulement de l'enquête et l'examen des observations recueillies. Il a rendu un avis favorable sans réserve au projet de modification n°1 du PLU de la ville de Levallois.

Ce projet de modification n°1 du PLU a, cependant, fait l'objet d'ajustements pour prendre en compte certaines observations ainsi que la plupart des recommandations et mentions d'erreurs matérielles formulées par le commissaire enquêteur.

Ainsi, il est proposé au conseil de territoire d'approuver le dossier de modification n°1 du PLU de la ville de Levallois.

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5-II,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.134-9, L.153-36 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

Vu la délibération n°15 du conseil municipal de la commune de Levallois du 30 janvier 2012 approuvant le plan local d'urbanisme,

3

Vu la délibération n° 86 du conseil municipal de la commune de Levallois du 24 juin 2013 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 33 du conseil municipal de la commune de Levallois du 13 avril 2015 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme,

Vu la décision du Maire de Levallois d'initier une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions de l'article L.153-37 (anciennement numéroté L.123-13-1 alinéa 2) du code de l'urbanisme),

Vu la délibération n°11 du conseil municipal de la commune de Levallois du 15 février 2016 donnant son accord à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour achever la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°13 (32/2016) du conseil de territoire du 21 mars 2016 décidant de poursuivre et d'achever cette procédure,

Vu l'arrêté n°37/2016 du 11 août 2016, du Président de l'EPT Paris Ouest La Défense, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois, du 7 septembre au 7 octobre 2016 inclus,

Vu les avis rendus par les personnes publiques associées,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 septembre au 7 octobre 2016 inclus selon les modalités fixées par arrêté n°37/2016 du 11 août 2016,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis par courrier reçu le 3 novembre 2016 à l'EPT Paris Ouest La Défense,

Vu l'avis favorable sans réserve rendu par le commissaire enquêteur le 3 novembre 2016,

Vu le projet de modification n°1 du PLU de la ville de Levallois annexé à la présente délibération,

Considérant que le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Levallois, tel que présenté au conseil de territoire, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

APPROUVE le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Levallois, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense et en mairie de Levallois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Ouest La Défense.

DIT que le dossier de modification n°1 du PLU de la ville de Levallois sera tenu à la disposition du public en mairie de Levallois, à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que sur le site internet de la commune.

DIT que la présente délibération, en application des articles L.153-44, L.153-24 et L.153-25 du code de l'urbanisme, sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

Délibération adoptée par

Votes pour :	68
Votes contre :	00
Abstentions :	00



Le Président
Jacques Kossowski
Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie
Député des Hauts-de-Seine

Délibération transmise en Préfecture le 21 DEC 2016

Délibération affichée au siège de l'établissement public territorial le 22 DEC 2016